

PROGRAMME DE FORMATION

Équipements pastoraux : la pose des clôtures

OBJECTIFS :	S'approprier une méthodologie de choix des équipements pour accompagner et alimenter une réflexion sur le projet d'aménagement pastoral. Tenir compte des aspects réglementaires et juridiques. Prendre en compte les enjeux et les multi-usages, afin de mieux intégrer les aménagements pastoraux dans le cadre d'une démarche d'aménagement concerté du territoire. Apprendre à choisir et à poser les équipements pastoraux les mieux adaptés à son système d'élevage.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC	Exploitants Agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux
LIEU :	Le 1 ^{er} jour en salle : Maison de Pays à Bédarieux Le 2 ^{ème} jour terrain : La Cavalerie - Le Caylar Le 3 ^{ème} jour terrain : à déterminer avec les stagiaires
DATES :	En cours de finalisation
RESPONSABLE STAGE:	Sylvain MICOLA ☎ 06 18 36 82 08
INTERVENANTS :	Guilhem AUSSIBAL, Ingénieur pastoraliste OIER SUAMME – Gabriel FLAQUIERES, Conseil foncier et aménagement Chambre d'Agriculture de l'Hérault - M. BERTHOMIEUX, Conseiller Pastoraliste Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Technicien Europ Clôtures.
MOYENS	Exposés participatifs – documents – projections – travaux de groupes
PEDAGOGIQUES :	Visite d'application sur le terrain
DUREE :	21 heures
COÛT :	630 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation, et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge 00 €
ATTESTATION :	Une attestation de stage est remise aux participants à la fin de la formation.

1^{ERE} JOURNEE - DUREE : 7 H en salle

9H00 – 17H30 :

Intervenant : G. AUSSIBAL

Principe du diagnostic agro-pastoral d'une exploitation,
Grille de choix des matériels,
Présentation de la diversité des matériels et équipements pastoraux

Intervenant : G. FLAQUIERES

Aspects réglementaires, code rural, maîtrise foncière, statuts foncier des chemins, ...
Aspects juridiques, types de contrats, droits, devoirs, responsabilités ...

2^{ERE} JOURNEE - DUREE : 7 H en salle et sur le terrain

9 H 00 – 12 H 30

VISITE D'APPLICATION

Intervenant : M. BERTHOMIEU

Visite dans l'Aveyron d'une réalisation en terme d'aménagement pastoral répondant aux objectifs.

Analyse du cas concret présenté, des choix techniques sur les équipements et des principes d'aménagement face aux contraintes et enjeux du territoire.

13H30 – 17H00

EN SALLE _

Intervenant : G. AUSSIBAL

Présentation des projets de chacun

Analyse collective de quelques cas concrets issus du groupe avec discussion sur les préconisations et les choix adaptés à chacune des situations

3^{ERE} JOURNEE - DUREE : 7 H sur le terrain

9H00 – 17H30

Intervenant : EUROP'CLOTURE

Choix collectif des deux types de clôture et des matériels à poser correspondant au mieux des attendus du groupe de stagiaires

Identification des deux sites de pose

Réalisation des chantiers avec l'appui d'un professionnel



BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Sylvain MICOLA - Chambre d'agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 06 18 36 82 06 - Fax : 04 67 20 88 95 - micola@herault.chambagri.fr

Mme, Mlle, M. _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel _____ Portable _____

Fax _____ Mail _____

Date et lieu de naissance _____

Production principale _____

Numéro SIRET _____

Participera à la formation :

« Equipements pastoraux : La pose des clôtures »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature

¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.